

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

**Objet : SUSPENSION ET RESTRICTION DES AUDIENCES EN
RAISON DE LA COVID-19**

Le 18 janvier 2022

Le présent avis donne suite aux avis publiés le 23 décembre et le 29 décembre 2021.

Nous continuons d'être inquiets relativement aux chiffres de la COVID-19 et au variant Omicron. Par conséquent, et afin de continuer à établir un équilibre entre la santé et la sécurité des personnes présentes à la cour et l'accès significatif à la justice, nous prolongeons les fermetures de tribunaux énoncées dans les avis susmentionnés jusqu'au 25 février 2022 inclusivement.

Veillez consulter l'avis du 7 janvier 2022 à titre de rappel sur la manière de réserver une comparution à distance. Pour vous aider, vous trouverez ci-dessous un lien vers cet avis.

https://www.manitobacourts.mb.ca/site/assets/files/1993/notice_79_-_provincial_court_-_covid-19_-_direction_to_facilitate_remote_appearances_january_7_2022_-_e.pdf (en anglais seulement)

ÉMIS PAR :

« *Original signé par :* »

**Madame la juge en chef Margaret Wiebe
Cour provinciale du Manitoba**

DATE : le 18 janvier 2022